



Q&R N° 1

Date : Le 17 octobre 2017

Projet: DÉNEIGEMENT ET DÉGLAÇAGE – SERVICE D'ENTRETIEN (01B46-17-082)

Les soumissionnaires doivent s'assurer que leurs propositions soient basées sur la version la plus récente des documents de soumission publiés et prennent en considération les informations ci-dessous, incluant toute information déjà publiée lors d'amendements ou Q&Rs antérieurs.

Les propositions ne respectant pas cette exigence seront rejetées.

Question 1 :

Quel est le chlorure de calcium ou le sel requis?

Réponse 1 :

Sel de route commun (chlorure de sodium).

Question 2 :

Comment fonctionne le dégagement des marches et des allées?

Réponse 2 :

Veillez-vous référer à l'Annexe C - Base de paiement - page 4, il s'agit des services sur demande (décrits à l'Annexe B, Énoncé des travaux - Partie 4 - Travaux additionnels demandés).

Toutes les autres conditions et exigences demeurent inchangées.